



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 décembre 2020

La Cour des comptes présente son 32^e cahier d'observations au Parlement de la Communauté française



Le 32^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française comporte deux fascicules.

Le fascicule I^{er} comporte deux parties : la première est consacrée au compte général de la Communauté française pour l'année 2019 et la deuxième aux comptes 2019 des services administratifs à comptabilité autonome.

Le fascicule II se compose de trois parties. La première commente l'évolution du solde de financement en 2019. La deuxième traite de la reddition des comptes généraux des organismes et entités relevant de la Communauté française, du contrôle du compte général de Wallonie-Bruxelles Enseignement ainsi que du contrôle des comptes des universités.

Enfin, la troisième partie aborde les remarques et recommandations formulées par la Cour des comptes à l'issue de deux audits. L'un d'entre eux est consacré à la mise en oeuvre de la réforme comptable en Communauté française, l'autre porte sur l'octroi d'avances de fonds à des opérateurs subventionnés par la Communauté française.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le texte intégral du 32^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française, ainsi que le communiqué de presse y afférent, est disponible sur www.courdescomptes.be.